

ROGNA

Localisation

place de l'église



Clichés

Auteur des clichés : Jean-Daniel MICHEL

Sources d'archives

Archives départementales du Jura, R 565.

Brochure INSEE, *Populations communales du Jura 1790-1975*, Imprimerie Éblé, Besançon, 1975.

Presse : *L'Echo de la Montagne*, 18 novembre 1922



Description

Gros œuvre : Obélisque avec pyramidion sur socle et soubassement à trois marches. Conforme au projet. Dédicace sur la droite du fût avec palme dressée dorée sur la gauche.

Monument entouré d'une grille.

Éléments décoratifs : Sur la gauche du fût, une palme dressée, couleur or ; en haut, croix de guerre

Symbolique religieuse : aucune

Entourage : grille

Inscription

LA COMMUNE DE ROGNA A SES ENFANTS MORTS POUR LA PATRIE

Auteurs

entreprise : Louis Jeaugeon, sculpteur à Saint-Claude

Conflits commémorés : 1914-18 et 1939-45

Défunts

1914-1919 : 18

1939-1945 : 1

Population de la commune

1911 : 188 habitants

1921 : 147 habitants

Historique de la réalisation

2 novembre 1919 : le conseil municipal vote une somme de 700 F à ajouter aux produits des différentes quêtes faites pour l'érection d'un monument aux enfants du pays morts pour la France.

11 février 1920 : le projet de monument commémoratif s'élève à 5 000 F ; vu les faibles revenus de la commune, le conseil sollicite une subvention de l'État de 2 700 F. Récapitulatif provisoire : Souscription : 1 600 F + crédit alloué par la commune 700 F + subvention de 2 700 F = 5 000 F

1^{er} juillet 1920 : le conseil municipal désigne l'agent voyer Grappin pour dresser le PV descriptif et estimatif de l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain pour y ériger le monument aux morts et vote un crédit de 400 F pour cette acquisition.

7 septembre 1920 : le conseil approuve l'acquisition de la parcelle de terrain de François-Xavier Billet.

3 octobre 1920 : Enquête *de commodo et incommodo* au sujet de l'acquisition de cette parcelle de terrain, située en face de l'église. Aucune observation.

22 octobre 1920 : Arrêté du préfet autorisant la commune de Rogna à acquérir les parcelles de terrain de F. X. Billet d'une contenance de 5 ares 60 ca, moyennant 400 F.

13 avril 1921 : Le conseil approuve les plans et devis du monument proposés par Jeaugeon moyennant 7 200 F.

4 mai 1921 : croquis du monument. Dédicace : « *La commune de Rogna à ses enfants morts pour la France* » Médaille de la croix de guerre au sommet, palme dressée sur la gauche de la dédicace.

4 mai 1921 : Rosset, maire de Rogna, signe la soumission de Louis Jeaugeon, sculpteur à Saint-Claude, qui s'engage à ériger un monument en pierre de Saint-Maur ou Saint-Romain

moyennant 7 200 F dans un délai de 4 mois à partir de l'approbation préfectorale. Décompte : aménagement de la place : 3 700 F + prix du monument 2 500 F = 7 200 F

28 mai 1921 : Le préfet annonce au maire de Rogna que la subvention de l'État n'excèdera pas 1 232 F et qu'il restera 4 368 F à la charge de la commune.

9 juin 1921 : La commission artistique spéciale des monuments aux morts de la Grande guerre accepte le projet de la commune de Rogna.

23 août 1921 : Soumission de Louis Jeaugeon. Monument en pierre de la région sur dalle en béton. Pilastre et pyramide d'un seul bloc. Monument entouré d'une barrière de 1 m de haut sur 3 m de côté. Inscriptions gravées couleur or. Sculptures en relief. Délai d'exécution : 4 mois après approbation du préfet. Coût total : 4 581,20 F.

23 octobre 1921 : Le conseil vote un crédit de 80 F pour le transport du monument.

16 novembre 1921 : Le préfet avertit le député Dumont que la commune de Rogna, trouvant la subvention de l'État insuffisante, a décidé de changer de projet et a choisi un projet moins coûteux et mieux à la portée de ses ressources.

14 janvier 1922 : Le maire Rosset soumet au conseil municipal un projet de monument s'élevant à 4 581,20 F. Le conseil approuve ledit projet.

6 septembre 1922 : Arrêté préfectoral qui vu la délibération du conseil de Rogna du 14 janvier 1922, approuve l'érection du monument.

16 septembre 1922 : Décompte pour le financement du monument

Financement

Coût des travaux : 4 581,20 F

Part communale : 2 296,20 F

Souscription communale : 1 600 F

Subvention de l'État : 685 F

Autres traces mémorielles

Église : ?

Cimetière : ?

École : ?

Transferts éventuels

Modifications au monument, à son entourage

On ne sait pas quand a été placée la grille autour du monument.